



CCCPS / 2022 / DE002
8.2 Aide sociale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Gymnase Rif de Blanc à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Éric ESCANDE (Suppléant de M. Gille MAGNON), René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Caryl FRAUD à Jean Pierre POINT ; Thierry GUILLOUD à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à Hélène PELAEZ-BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Marcel BONNARD ; Cédric FERMOND ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	Patricia PUC

Label crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le label « crèche AVIP » est un dispositif issu du Plan National de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il lie par une chartre, l'Etat, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et Pôle Emploi. Il a pour objectif :

- de soutenir les familles qui sont en recherche d'emploi et/ou en insertion professionnelle,
- d'avoir un partenariat avec les acteurs de l'emploi,
- pour les familles : d'avoir un mode de garde avant la formation ou l'emploi.

Une crèche labellisée AVIP réserve un nombre de places pour des enfants de parents en insertion, sur orientation d'un conseiller pôle emploi, de la mission locale ou autre structure localement pertinente. Un contrat tripartite est alors engagé entre la crèche d'accueil, le partenaire emploi et le parent qui s'engage à chercher activement un emploi ou une formation.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de la CAF pour le temps de coordination et pour chaque place dédiée.

Le portrait social du territoire de la Communauté de Communes comporte des indicateurs de précarité des familles significatifs et notamment :

- un taux de chômage élevé,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- des familles monoparentales plus pauvres,
- un quotient familial faible,
- de nombreux habitants percevant des minima sociaux.

Ces indicateurs sont plus particulièrement marqués sur la commune de Crest.

Chaque année, des enfants dont les parents sont en insertion sont déjà accueillis au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), notamment au Petit Bosquet à Crest.

La CCCPS a la possibilité de répondre à l'appel à candidature, pour la labellisation crèche AVIP, pour son EAJE Le Petit Bosquet situé à Crest.

La première labellisation s'étendrait du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023 pour 4 places dédiées au dispositif. Une évaluation aura lieu à l'issue de la période.

Le financement prévisionnel de la CAF par an :

- une aide forfaitaire pour valoriser le temps de coordination qui s'élève à environ 5 000 euros,
- une aide de 1000 euros par place dédiée soit 4 000 euros.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à répondre à l'appel à candidature pour la labellisation crèche à vocation d'insertion professionnelle pour la crèche Le Petit Bosquet pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023.

III. Visas

VU l'article L214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles

VU la circulaire CNAF n°2016-009

Vu le Schéma départemental des services aux familles de la Drôme

VU l'avis de la Commission Petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir du 12 octobre 2021

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'autoriser le Président à répondre à l'appel à candidature du label Crèche AVIP,
- 2) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

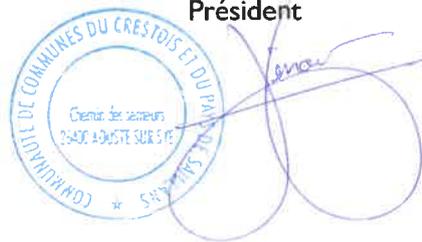
La présente délibération ne comporte aucun document annexe.

Le 10/02/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 2 MARS 2022